

DÉLIBÉRATION

du conseil académique plénier de l'université Bretagne Sud

Séance du 30 septembre 2021

Délibération n°2021-19 : Campagne d'emploi 2022 : qualification des postes d'enseignants chercheurs

Le conseil académique plénier,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, III ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 33 et 55 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la publication de 11 postes d'enseignants-chercheurs (7 MCF et 4 PR) proposés à la campagne d'emploi 2022.

Membres en exercice : 56
Membres présents : 16
Membres représentés : 22

Suffrages exprimés : 38

- Pour : 38

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : Tableau de qualification des postes d'enseignants-chercheurs pour la campagne d'emploi 2022

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 31 août 2022

